



Création d'une eurl en vue de travailler en "freelance"

Par **Marc Vittet**, le **09/09/2008** à **11:47**

Bonjour,

Je suis informaticien et je souhaite à présent travailler en "freelance". Après quelques recherches, il me semble que le bon choix serait de créer une EURL, dont le siège serait mon domicile. Hélas, je suis grand débutant dans toutes les arcanes juridiques. Ce choix vous paraît-il correct ? Et surtout, comment, par où entamer les démarches ? Merci d'avance, cordialement

Marc Vittet

Par **BRUYERES**, le **15/12/2008** à **12:08**

Votre demande est elle toujours d'actualité ou l'avez vous déjà résolu? Cdt

Par **Marc Vittet**, le **15/12/2008** à **14:01**

Merci, c'est déjà fait. Cordialement

Marc